

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026**

Le deux avril deux mil vingt-six à vingt heures trente minutes, les Conseillers Municipaux légalement convoqués par Mme Christiane TINCELIN, Maire, se sont réunis en Mairie de Barfleur.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la décision : 15

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Christiane TINCELIN, M. Stéphane BÉCHADE, Mme Betty LE GUILLOU, M. Nicolas GOSSELIN, M. Michel MAUGER, M. Pierre NOËL, M. Dominique JILCOT, Mme Shirley MOREL, Mme Molly DELISLE, M. Mathieu CHOMBART, Mme Florence ASSELINE et Mme Patricia GOHEL.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme Tanja KIKKERT (pouvoir à Mme Molly DELISLE), Mme Delphine LEPAILLEUR (pouvoir à Mme Shirley MOREL), M. Eric GABROY (pouvoir à Mme Florence ASSELINE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Betty LE GUILLOU.

Mme le maire demande si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la précédente réunion. Le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026 est arrêté par les membres présents et signé par Mme le maire et le secrétaire de séance.

Mme le maire fait part des décisions prises par délégation depuis la dernière réunion du conseil municipal :

- Emprunt de 50 000 € contracté auprès du Crédit Mutuel au taux indexé au livret A de 2.5% à capital constant sur 5 ans.

COMMUNE

- **Composition des commissions municipales**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, constitue les commissions municipales ainsi qu'il suit :

- **Commission Urbanisme, PLU, travaux, accessibilité handicapés et protection risques naturels** : le conseil municipal.

- **Commission des Finances** : Mme Christiane TINCELIN, présidente, M. Stéphane BÉCHADE, rapporteur, Mme Betty LE GUILLOU, M. Nicolas GOSSELIN, M. Michel MAUGER, Mme Florence ASSELINE.
- **Commission du logement** : Mme Betty LE GUILLOU (présidente), Mme Shirley MOREL (rapporteur), Mme Christiane TINCELIN, M. Mathieu CHOMBART.
- **Commission Camping** : M. Michel MAUGER (président), M. Nicolas GOSSELIN (rapporteur), Mme Christiane TINCELIN, *le régisseur du camping municipal (membre extérieur)*.
- **Commission Jeunesse, Sports, Loisirs, fêtes, animations** : Mme Betty LE GUILLOU (présidente), Mme Christiane TINCELIN, M. Stéphane BÉCHADE, M. Mathieu CHOMBART, Mme Florence ASSELINE, Mme Molly DELISLE.
- **Commission de contrôle des listes électorales** : Mme Betty LE GUILLOU, Mme Tanja KIKKERT, Mme Shirley MOREL, M. Eric GABROY, Mme Patricia GOHEL.
- **Commission actions sociales** : Mme Betty LE GUILLOU (présidente), Mme Florence ASSELINE (rapporteur), Mme Christiane TINCELIN, Mme Shirley MOREL, M. Mathieu CHOMBART, *membres extérieurs*.
- **Commission manifestations culturelles, expos, patrimoine local, bibliothèque** : Mme Betty LE GUILLOU (présidente), Mme Molly DELISLE (rapporteur), Mme Christiane TINCELIN, M. Stéphane BÉCHADE, Mme Tanja KIKKERT, Mme Florence ASSELINE, *membres extérieurs*.
- **Comité suivi projet portuaire** : Mme Christiane TINCELIN, M. Dominique JILCOT, M. Stéphane BÉCHADE, Mme Betty LE GUILLOU, M. Nicolas GOSSELIN, M. Michel MAUGER, M. Eric GABROY, Julie Besselièvre (secrétaire générale de la mairie), représentants du Département, référente « Villages d'avenir », représentant de la SPL des Ports de la Manche.

- **Election des membres de la commission d'appel d'offres**

Les membres de la commission d'appel d'offres ne devant pas être désignés mais élus, Mme le maire propose aux conseillers municipaux de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou

dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire : M. Nicolas GOSSELIN, M. Dominique JILCOT et Mme Patricia GOHEL.

Sont candidats au poste de suppléant : M. Stéphane BÉCHADE, M. Pierre NOËL et M. Eric GABROY.

Sont élus à l'unanimité au sein de la commission d'appel d'offres : M. Nicolas GOSSELIN, M. Dominique JILCOT et Mme Patricia GOHEL (titulaires), M. Stéphane BÉCHADE, M. Pierre NOËL et M. Eric GABROY (suppléants).

- **Désignation des délégués dans les organismes extérieurs.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne les représentants de la commune au sein de divers organismes extérieurs ainsi qu'il suit :

- **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD DU VAL DE SAIRE**

Mme le Maire informe le Conseil qu'il faut élire 4 représentants au moins de la municipalité de Barfleur (dont le Maire nommé d'office à la présidence) soit 3 représentants à élire.

Sont désignés : Mme Christiane TINCELIN, M. Stéphane BÉCHADE, Mme Betty LE GUILLOU, M. Mathieu CHOMBART.

- **EHPAD DU VAL DE SAIRE – GROUPE PROJET**

Sont désignés : Mme Christiane TINCELIN, M. Stéphane BÉCHADE, Mme Betty LE GUILLOU, M. Michel MAUGER, Mme Delphine LEPAILLEUR.

- **SIRSEV**

Mme le Maire informe le Conseil qu'il faut élire deux délégués titulaires et un délégué suppléant

Sont désignés : Mme Betty LE GUILLOU, M. Eric GABROY (titulaires), Mme Florence ASSELINE (suppléante).

- **GROUPE ENFANCE JEUNESSE DU POLE DE PROXIMITE DU VAL DE SAIRE**

Sont désignées : Mme Betty LE GUILLOU (titulaire) et Mme Molly DELISLE (suppléante).

- **SPL DES PORTS DE LA MANCHE**

Mme le Maire informe le Conseil qu'il faut élire un représentant.

Est désignée : Mme Christiane TINCELIN.

- **CONSEIL PORTUAIRE**

Mme le Maire informe le Conseil qu'il faut élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au titre des représentants du Conseil Municipal au Conseil Portuaire. Mme le Maire participera obligatoirement à ce conseil

Sont désignés : M. Eric GABROY (titulaire), M. Stéphane BÉCHADE (suppléant).

- **ASSEMBLEE SPECIALE SPL TOURISME**

Mme le Maire informe le Conseil qu'il faut élire un représentant

Est désignée : Mme Christiane TINCELIN.

- **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE (SDEM)**

Mme le Maire informe le Conseil qu'il faut élire un délégué.

Est désigné : M. Pierre NOËL.

➤ **COMMISSION FINANCES CLECT (CAC)**

Est désigné : M. Michel MAUGER.

➤ **PAROISSE**

Est désignée : Mme Betty LE GUILLOU.

➤ **DESIGNATION D'UN DELEGUE MANCHE NUMERIQUE**

Mme le Maire informe le Conseil qu'il faut élire un représentant

Est désigné : M. Pierre NOËL.

➤ **COMITE DE JUMELAGE BARFLEUR – LYME REGIS**

Mme le Maire informe le Conseil qu'il faut élire trois représentants titulaires (dont le Maire nommé d'office).

Sont désignées : Mme Christiane TINCELIN, Mme Tanja KIKKERT, Mme Patricia GOHEL.

➤ **CESAME**

Mme le Maire informe le Conseil qu'il faut élire un représentant.

Sont désignées : Mme Betty LE GUILLOU (titulaire) et Mme Florence ASSELINE (suppléante).

- **Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement 2026**

Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) est un dispositif départemental dont l'objectif est d'aider les personnes en difficultés à accéder ou se maintenir dans un logement, par le biais d'aides financières et de mesures d'accompagnement social. Ces mesures sont complémentaires aux actions menées par les centres communaux d'action sociale, les centres médico-sociaux, les partenaires institutionnels et associatifs.

Le Conseil Départemental de la Manche demande la participation des communes à hauteur de 0.60€/habitant (pour les communes de moins de 2000 habitants).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de contribuer au FSL 2026 à hauteur de 0.60 €/habitant.

- **Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes 2026**

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un dispositif départemental permettant de répondre aux besoins des jeunes les plus en difficulté et de concourir à leur insertion sociale et professionnelle : aides liées à la subsistance (alimentation, hygiène, vêtements de première nécessité), aides liées à l'insertion (vêtements ou outils professionnels, formation, mobilité), soutien financier des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes du département. Le Conseil Départemental de la Manche demande la participation des communes à hauteur de 0.23 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de contribuer au FAJ 2026, à hauteur de 0.23 €/habitant.

- **Travaux d'aménagement du centre bourg – espace portuaire de Barfleur : offre retenue par la commission d'appel d'offres.**

En commission d'appel d'offres, la maîtrise d'œuvre a présenté les offres déposées dans le cadre du marché des travaux d'aménagement du centre bourg – espace portuaire de Barfleur. Parmi les 6 propositions déposées, le candidat BOUCÉ ayant obtenu le plus grand nombre de points a été retenu pour un montant de 1 872 460.30 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 12 voix pour et 3 abstentions (M. Eric GABROY, Mme Florence ASSELINE et Mme Patricia GOHEL) :

- confirme la décision de la commission d'appel d'offres et le choix de l'entreprise Boucé pour un montant de 1 872 460.30 € HT, les crédits nécessaires étant prévus au budget communal ;
- autorise Mme le maire à signer le marché, sous réserve d'obtention d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) suffisante pour établir un plan de financement acceptable au regard de la trésorerie de la commune ;
- d'autoriser Mme le maire à demander toutes subventions possibles pour ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme Asseline demande pourquoi il n'y a plus de vide-greniers sur le port. Il lui est répondu que, pour des raisons de sécurité, de surcharge d'événements en juillet-août et de manque de bénévoles, il est difficile de les organiser dans de bonnes conditions d'autant plus que l'espace du stade est très approprié.

Elle demande également quel est l'horaire limite de mise à disposition de la salle du Mora. Il est demandé aux occupants de la salle de cesser leurs activités à 23h afin d'éviter les nuisances sonores pour le voisinage.

Enfin, elle demande pourquoi la communication est encore gérée par Mme Christine HAMEL-DORDONNAT, ancienne adjointe, et Mme Anne-Lous PLANTINGA. Mme le maire lui répond que la communication est un travail chronophage, très bien réalisé par ces 2 personnes qui se sont proposées de le faire bénévolement en attendant que quelqu'un puisse reprendre cette charge de travail. Mme Asseline propose d'envoyer des fiches de mise à jour concernant les commerçants pour le site internet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La secrétaire de séance



Mme Betty LE GUILLOU

Le Maire



Mme Christiane TINCELIN